



PLPDMA

plaine d'Ariège et contreforts des Pyrénées



LES ENJEUX DE LA RÉDUCTION



Florence ROUCH,

Présidente du SMECTOM du Plantaurel

En réponse à l'augmentation croissante de la proportion des déchets ménagers mis à l'enfouissement, le SMECTOM est engagé dans une politique active de prévention depuis 2012.

Encouragé par les efforts déjà ressentis à la fin du premier Programme Local de Prévention des Déchets (2012-2018), le SMECTOM du Plantaurel réaffirme aujourd'hui son attachement aux mesures de prévention envers les usager-es, en proposant, pour les cinq prochaines années, un plan d'actions visant à réduire la production des déchets à la source. En effet, des solutions alternatives peuvent aujourd'hui être trouvées pour l'émergence d'un mode de consommation plus responsable et le développement d'une culture commune de prévention de déchets à l'échelle du territoire, en partenariat avec les entreprises, les collectivités et les associations qui le composent.



Simone VERDIER,

Vice-Présidente du SMECTOM du Plantaurel, Communauté de Communes du Pays de Mirepoix

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas » ne cesse-t-on de répéter. Qui ne serait d'accord avec cette évidence ? Par contre lorsqu'il s'agit de passer à l'action, de mettre nos actes en accord avec nos dires, c'est beaucoup plus compliqué ! Quels moyens mettre en œuvre ? À quelle échéance, avec quels financements ? Comment impliquer les élus et les usagers dans ces changements de comportement ? Telle est l'ambition de ce PLPDMA qui constitue notre feuille de route pour les prochaines années. Ce programme n'a de sens que sur un large territoire, c'est pourquoi la CCPM en est partie prenante.

En matière de réduction des déchets, après une dimi-



Philippe VIDAL,

Vice-Président du SMECTOM du Plantaurel, Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées

La prévention des déchets, qui consiste à réduire la quantité de déchets produits et/ou leur dangerosité en intervenant sur les modes de production et de consommation, est une démarche fondamentale pour économiser les matières premières, limiter les impacts de la production, de la transformation, du transport des produits qui génèrent ces déchets et diminuer le coût de leur gestion pour la collectivité.

La loi inscrit la prévention des déchets au sommet de la hiérarchie des modes de traitement, ce qui conforte l'action du SMECTOM menée depuis 2012. Renforcé grâce au lancement de ce nouveau Programme Local de Prévention des Déchets, notre rôle va bien au-delà de l'élimination des déchets et de la valorisation des matières par le recyclage : nous allons œuvrer ensemble notamment pour allonger de la durée d'usage des produits et favoriser les comportements responsables.

La réduction encourageante des tonnages nous stagnons aujourd'hui à 43 000 tonnes de déchets par an alors que l'objectif incontournable à atteindre est fixé à 36 650 tonnes en 2031.

Nous avons deux outils majeurs à notre disposition pour y parvenir : si le PLPDMA constitue le premier pilier, le second pilier sera la mise en place de la Tarification Incitative sur le territoire collecte du SMECTOM et sur celui de la CCPM : avec ces deux outils nous serons engagés définitivement sur la voie de la réduction des déchets ! Pour le bien de la planète, le respect de la réglementation, mais aussi la satisfaction de la CCPM qui accueille à Berbiac le centre d'enfouissement des déchets de la plus grande partie de l'Ariège !

DES DÉCHETS



Repères

Qu'est-ce que les DMA et les PLPDMA

Les « DMA », Déchets Ménagers et Assimilés sont **l'ensemble des déchets produits** par les ménages et par les professionnels générant des déchets dans les mêmes conditions que les particuliers (quantité, types de déchets...). (plus d'informations, pp. 10-11)

Les « PLPDMA », Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés sont portés par les établissements ayant compétence en gestion des déchets. Ils ont pour fonction de planifier sur 5 ans les actions à mener afin d'atteindre les objectifs de réduction fixés nationalement et déclinés régionalement. (plus d'informations, pp. 8-9)

Le tri des déchets est-il de la prévention ?

Le meilleur déchet est celui **qui n'existe pas**. Le tri des emballages en vue de leur recyclage n'est pas de la prévention, car, bien que recyclés, les emballages triés restent des déchets et demandent de l'énergie et des ressources pour les transformer en nouveaux produits neufs.

Alors, qu'est-ce que la prévention ?

La prévention permet de faire en sorte que le déchet **ne soit pas produit**, soit par « détournement » (compostage, par exemple), soit par « évitement » (achat en vrac ou réemploi par exemple).

En bref :

01



DÉFINITIONS ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

Page 04

02



LE DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Page 12

03



LE DIAGNOSTIC DES DÉCHETS PRODUITS

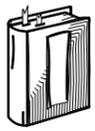
Page 16

04



LE PLAN D' ACTIONS

Page 24

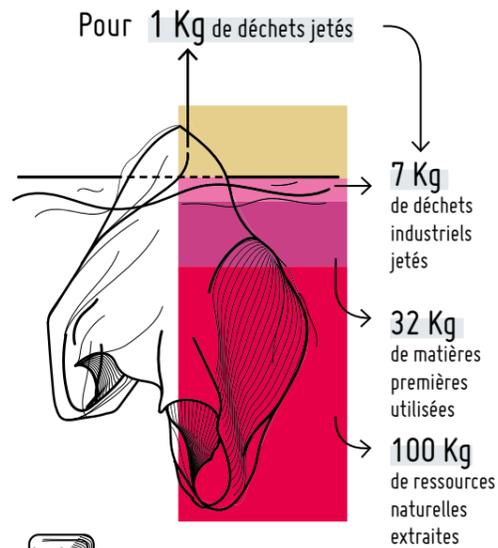


1. DÉFINITIONS ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

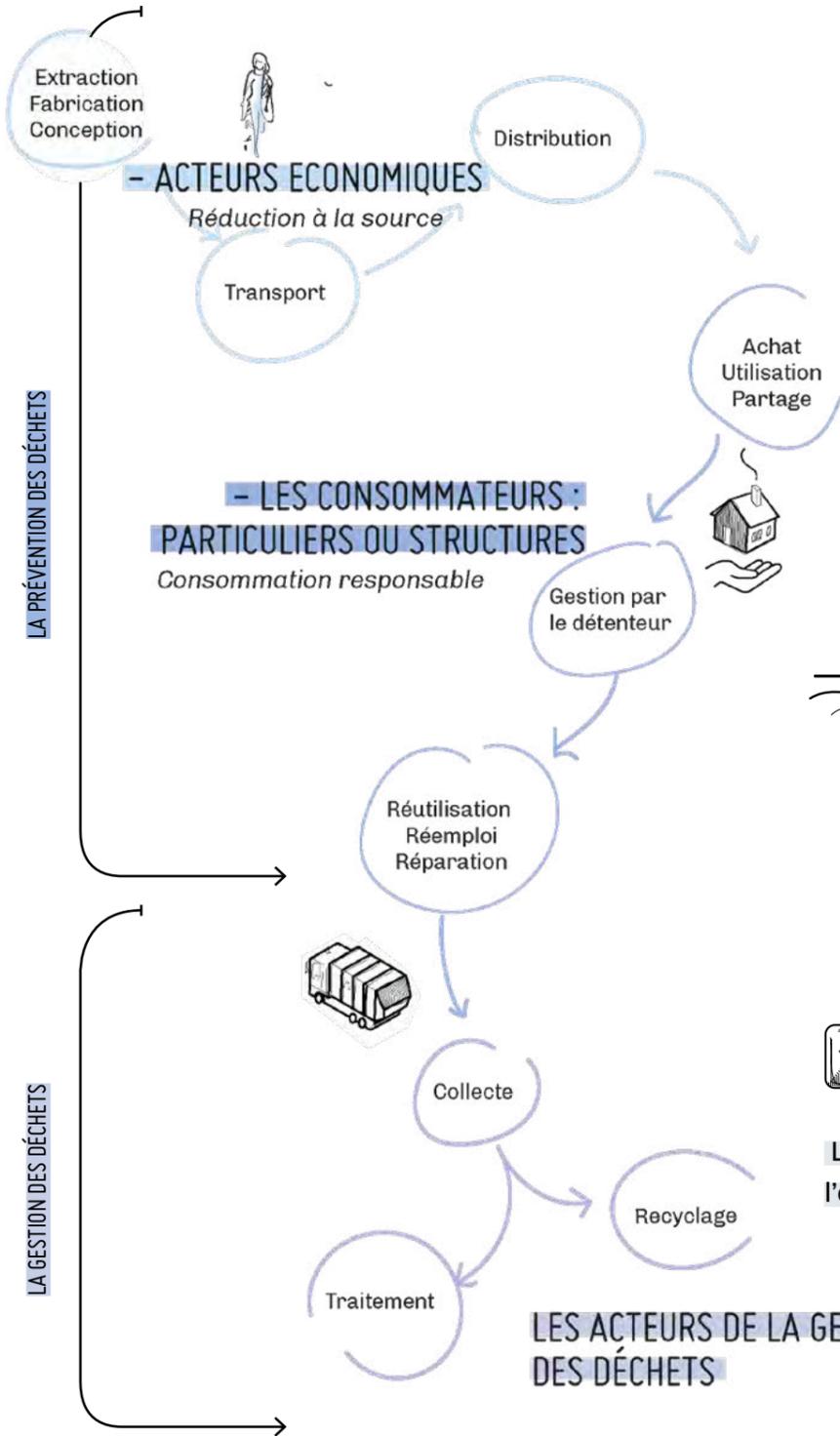
LA PRÉVENTION

Quèsaco ?

La face cachée des déchets



La prévention intervient avant que l'objet ne soit jeté



LES ACTEURS DE LA GESTION DES DÉCHETS

DES DÉCHETS :

Quel cadre légal ?

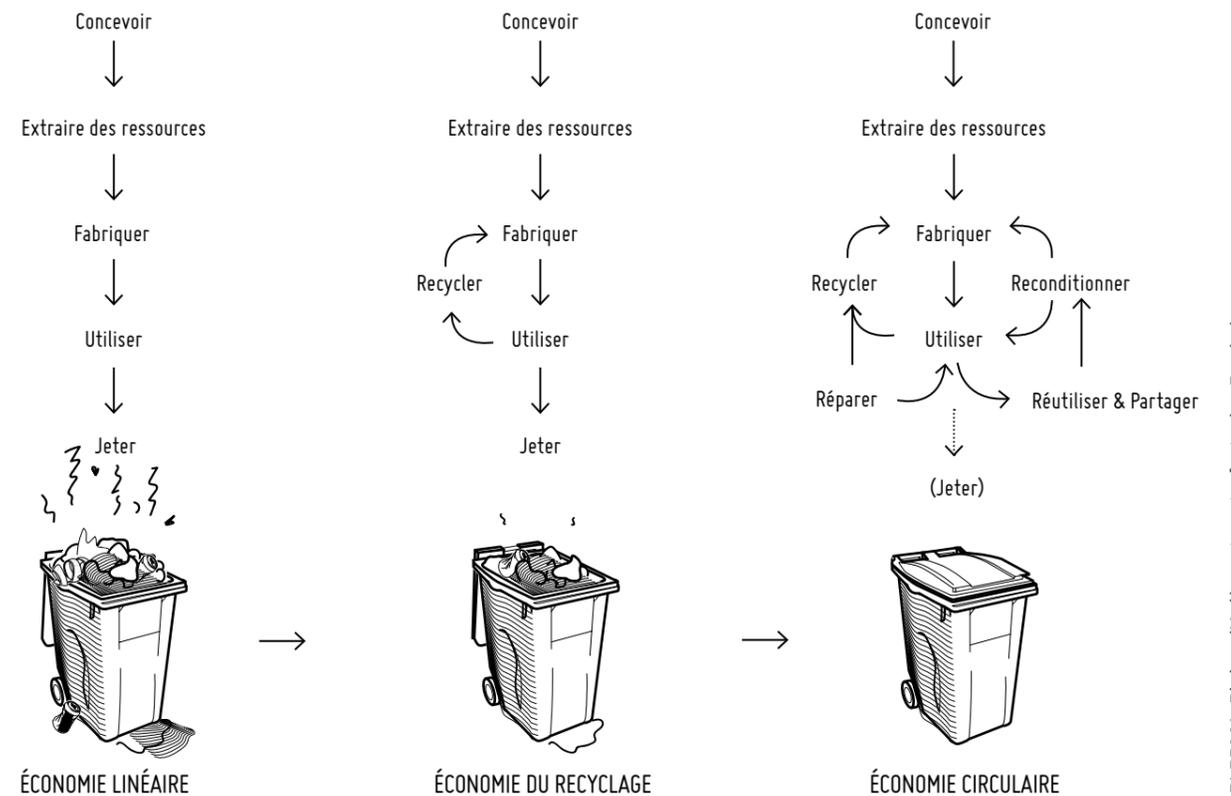


Lois Grenelle I et II (2009-2010)

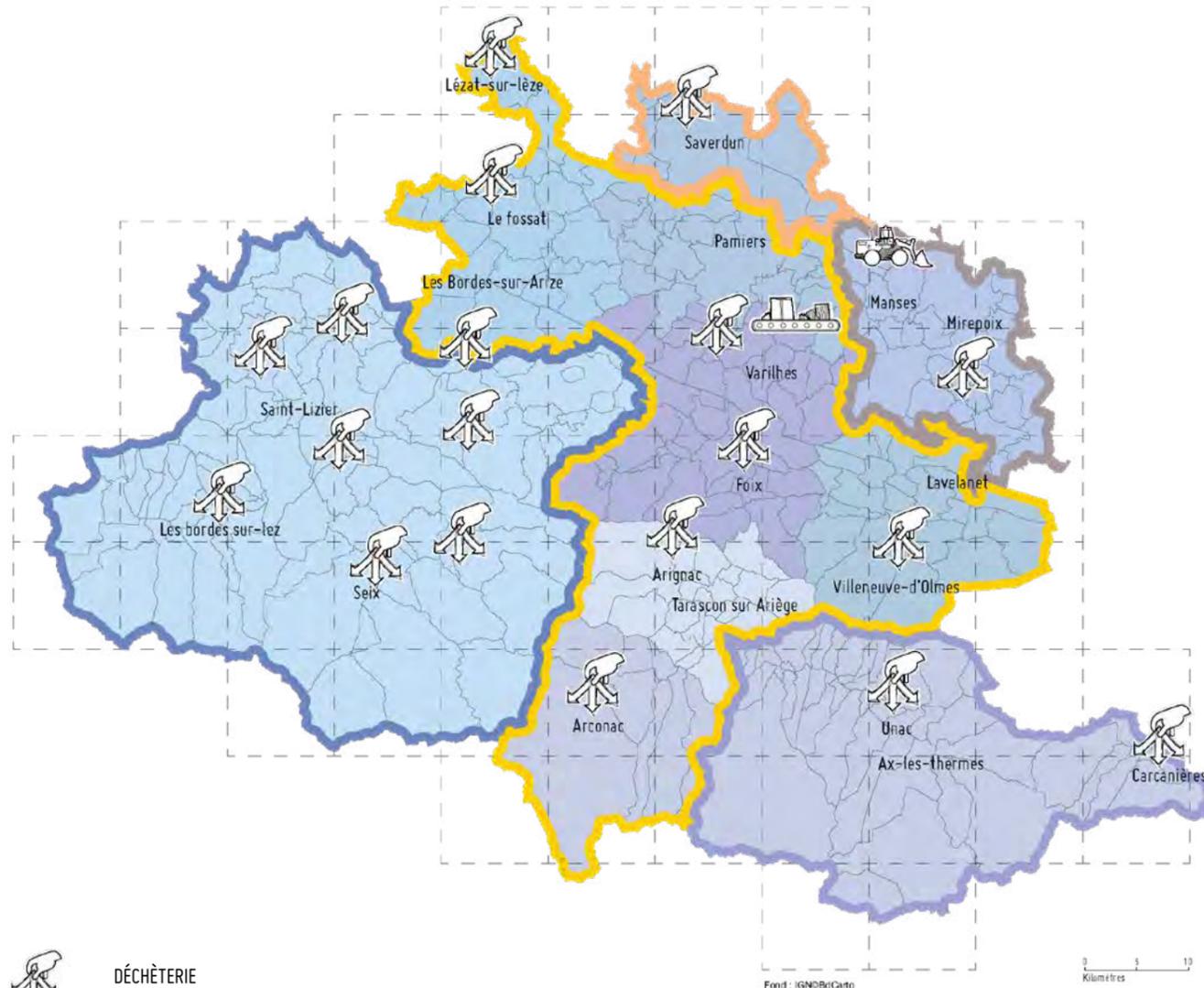
- Rendent **obligatoire** la mise en place de Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) dans les collectivités qui détiennent la compétence en gestion des déchets.
- Donne la **priorité à la prévention** pour les collectivités ayant compétence pour la gestion des déchets

Loi de transition énergétique et pour la croissance verte (2015)

- Fixe l'objectif de **dépasser le modèle économique linéaire** (extraire-produire-consommer-jeter) pour aller vers une **économie circulaire**
- Réaffirme la priorité donnée à la prévention des déchets. Définit les objectifs de réduction à atteindre.



LA GESTION DES DÉCHETS EN ARIÈGE



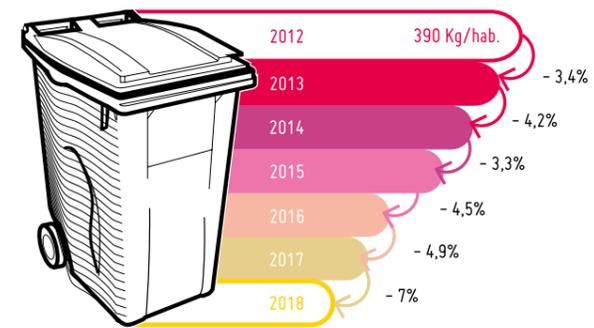
-  DÉCHÈTERIE
-  CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES
-  SITE D'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS ET VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (DU BIOGAZ)
-  TERRITOIRE COLLECTÉ PAR LE SNECTOM DU PLANTAUREL
-  TERRITOIRE COLLECTÉ PAR LA CC PORTES D'ARIÈGE-PYRÉNÉES
-  TERRITOIRE COLLECTÉ PAR LA CC PAYS DE MIREPOIX
-  TERRITOIRE COLLECTÉ PAR LA CC HAUTE ARIÈGE
-  TERRITOIRE COLLECTÉ PAR LA CC COUSERANS-PYRÉNÉES



Le Snectom assure le traitement des déchets de la partie est du département (Ariège, hors Couserans), cela concerne les déchets de plus de 123 000 habitants, soit près de 54 500 ménages, répartis sur 237 communes.

LE TERRITOIRE DU PLPDMA ET LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Retour sur le programme de prévention volontaire 2012-2018

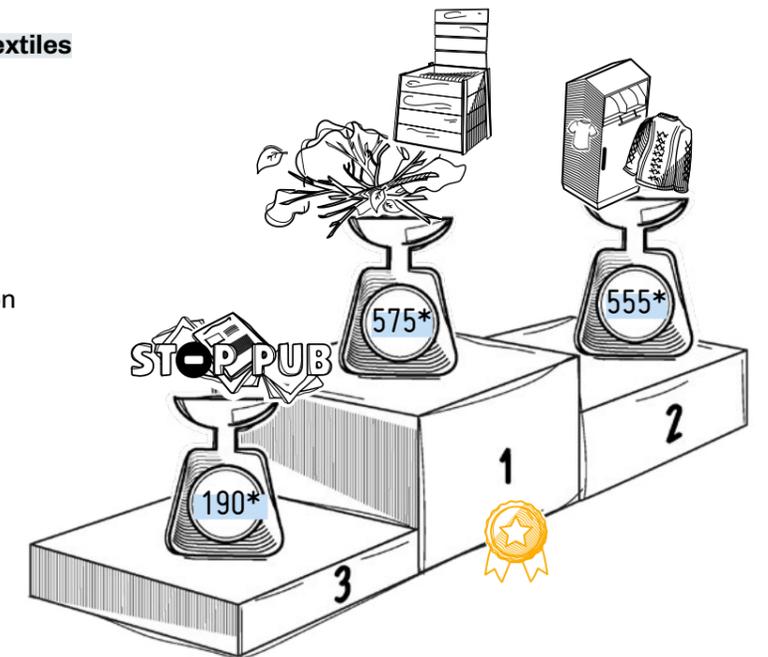


Le Snectom du Plantaurel s'est engagé dès 2012 dans un Programme Local **volontaire** de Prévention des déchets, dans le cadre d'une contractualisation avec l'ADEME. L'objectif principal de ce programme portait sur les déchets dits « de routine » (le sac noir, les emballages recyclables et le papier) et était de **-7 %** par rapport à 2012. Cet objectif a été **atteint dès fin 2018**.

Les actions générant le plus de réduction

Ce sont en particulier les actions portant sur le **compostage individuel**, la valorisation des **textiles** et la diffusion du **Stop Pub** qui ont permis les réductions les plus importantes.

La mise en place d'actions fortes comme le déploiement massif des **bacs individuels** a grandement contribué à un impact de réduction accru. Cette tendance est à ce jour confirmée par le suivi des tonnages 2020.



*nombre de tonnes évitées par an grâce aux actions de prévention

COMMENT FONCTIONNE

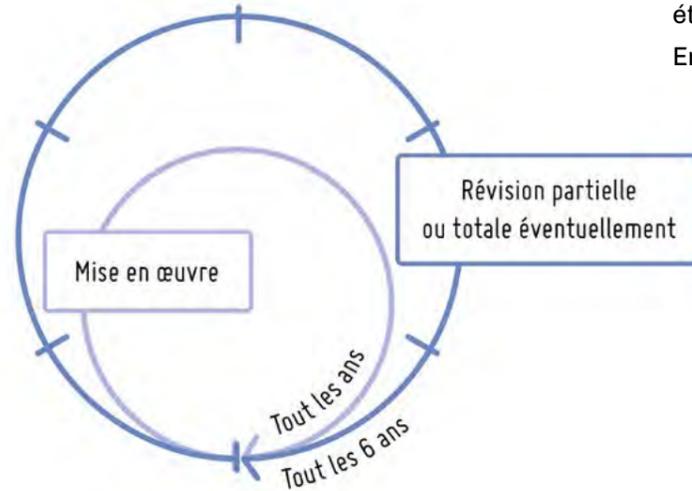
Des cycles de 6 ans

Un cycle d'élaboration et de mise en œuvre sur 6 ans :

- 1 an de diagnostic et d'élaboration
- 5 ans d'actions

Tous les ans, un bilan de l'année écoulée est établi et mis à disposition du public

En fin de programme, un bilan global est réalisé



Une commission pour suivre le programme : la CCES

Une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) est créée pour assurer le suivi du programme. Elle est **l'instance principale de concertation** du PLPDMA.

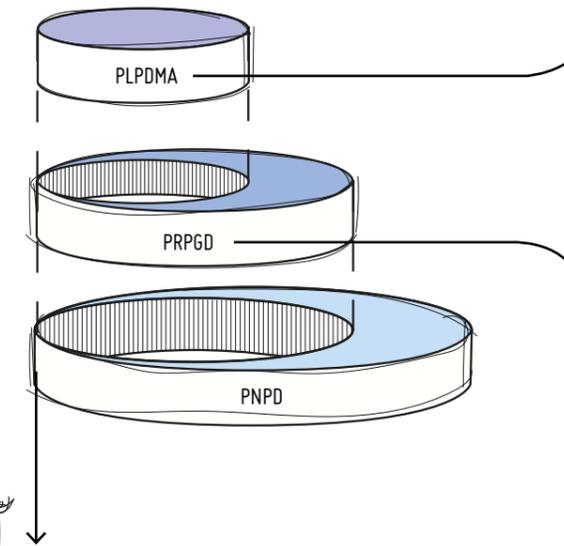
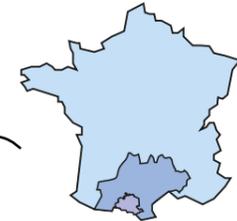
Son rôle est de suivre le programme et d'organiser des échanges. Elle **donne un avis** sur le projet de PLPDMA, avant que celui-ci ne soit arrêté par l'exécutif, et lors des révisions, notamment lors

de la remise du bilan annuel. La CCES **évalue** le PLPDMA tous les 6 ans.

La CCES du PLPDMA porté par le Smectom réunit les intercommunalités du territoire, les deux autres PLPDMA présents en Ariège, les partenaires institutionnels (Ademe, Région, chambres consulaires...), les porteurs de politiques environnementales (Plan Climat, PNR...) et des représentants de la société civile (associations, acteurs de l'éducation...).

UN PLPDMA ?

Un programme conforme à ceux portés par les échelons supérieurs



Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) consiste en la mise en œuvre par les acteurs d'un territoire donné, **d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue d'un diagnostic du territoire.**

Les conditions de leur mise en œuvre sont définies par le décret n° 2015-662 du 14 juin 2015 qui précise le contenu et les modalités d'élaboration de ces programmes.

L'élaboration des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, et est une condition essentielle à la mise en œuvre d'une démarche territoriale d'économie circulaire.

Le Programme National de Prévention des Déchets (PNPD)

Le plan national de prévention des déchets (PNPD) fixe les orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et décline les **actions de préventions à mettre en œuvre.**

L'élaboration d'un plan de prévention des déchets s'inscrit dans le cadre défini par le droit européen et le code de l'environnement.

Constituant la 3ème édition, le PNPD pour la période 2017-2027 actualise les mesures de planification de la prévention des déchets au regard des réformes engagées en matière d'économie circulaire depuis 2017 (Feuille de route économie circulaire d'avril 2018, Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020).

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

Le PRPGD est un outil de planification globale de la prévention et de la gestion de l'ensemble des déchets produits sur le territoire, qu'ils soient ménagers ou issus des activités économiques. Il a pour rôle de **mettre en place les conditions d'atteinte des objectifs nationaux** de réduction des déchets à la source en priorité, d'amélioration des taux de tri et de valorisation des déchets en second lieu.

Le PRPGD d'Occitanie entre en vigueur fin 2019 et fixe des objectifs pour 2025 et 2030. Le contenu du programme local porté par le Smectom devra **être en conformité avec ce plan.**



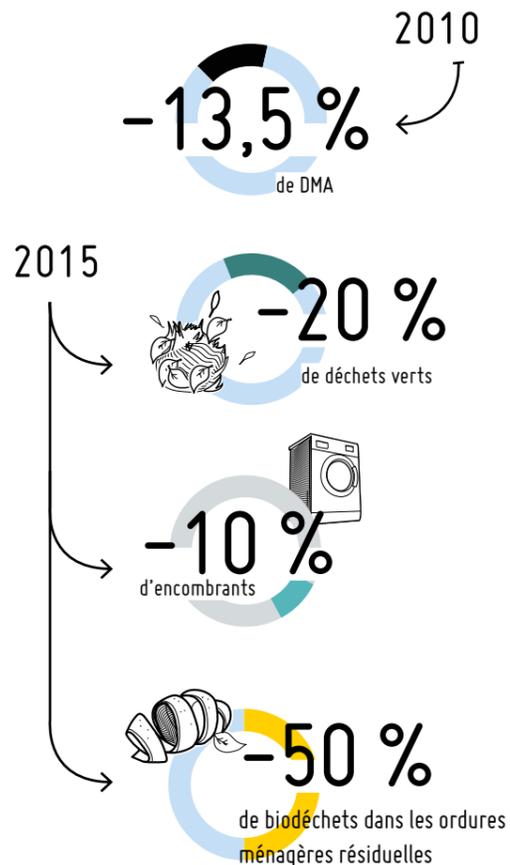
Pour quels déchets ?

Les déchets ciblés par le programme sont les DMA (Déchets Ménagers et Assimilés), c'est-à-dire **l'ensemble des déchets** pris en charge par les établissements porteurs du PLPDMA

(cf. illustration au centre de la page)



Quels objectifs pour 2026 ?

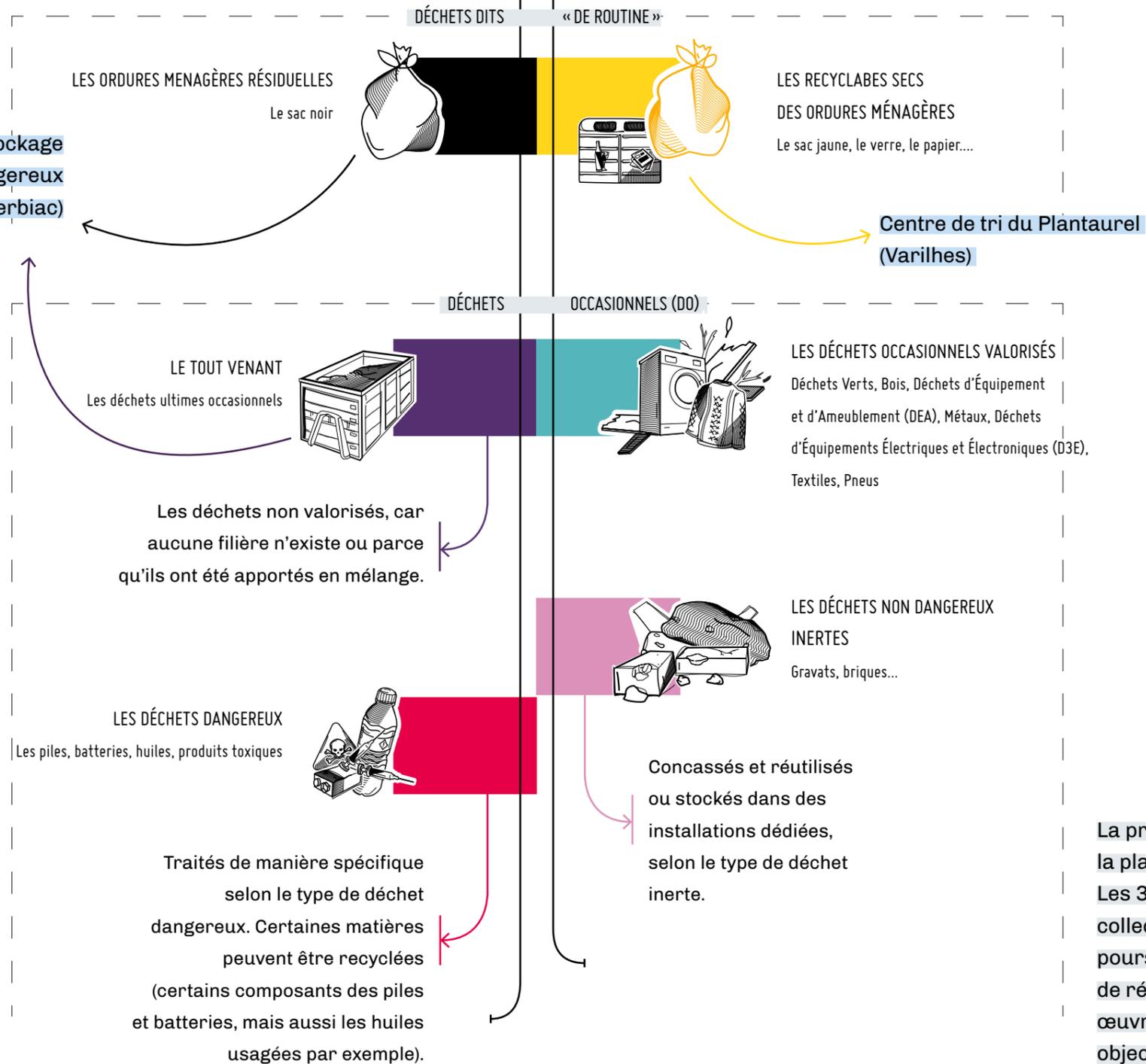


QUE CIBLENT

LES PLPDMA ?

Orientés vers des filières de traitement des déchets ultimes

Orientés vers les différentes filières de valorisation et de recyclage



Pour quel territoire ?



En Ariège, 3 PLPDMA couvrent le département :

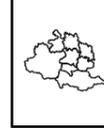
Le PLPDMA de la plaine d'Ariège et contreforts des Pyrénées, porté par le Smetom, la CC Pays de Mirepoix et la CC Portes d'Ariège Pyrénées ;

Le PLPDMA de montagne, porté par la CC Haute Ariège et le Smetom ;

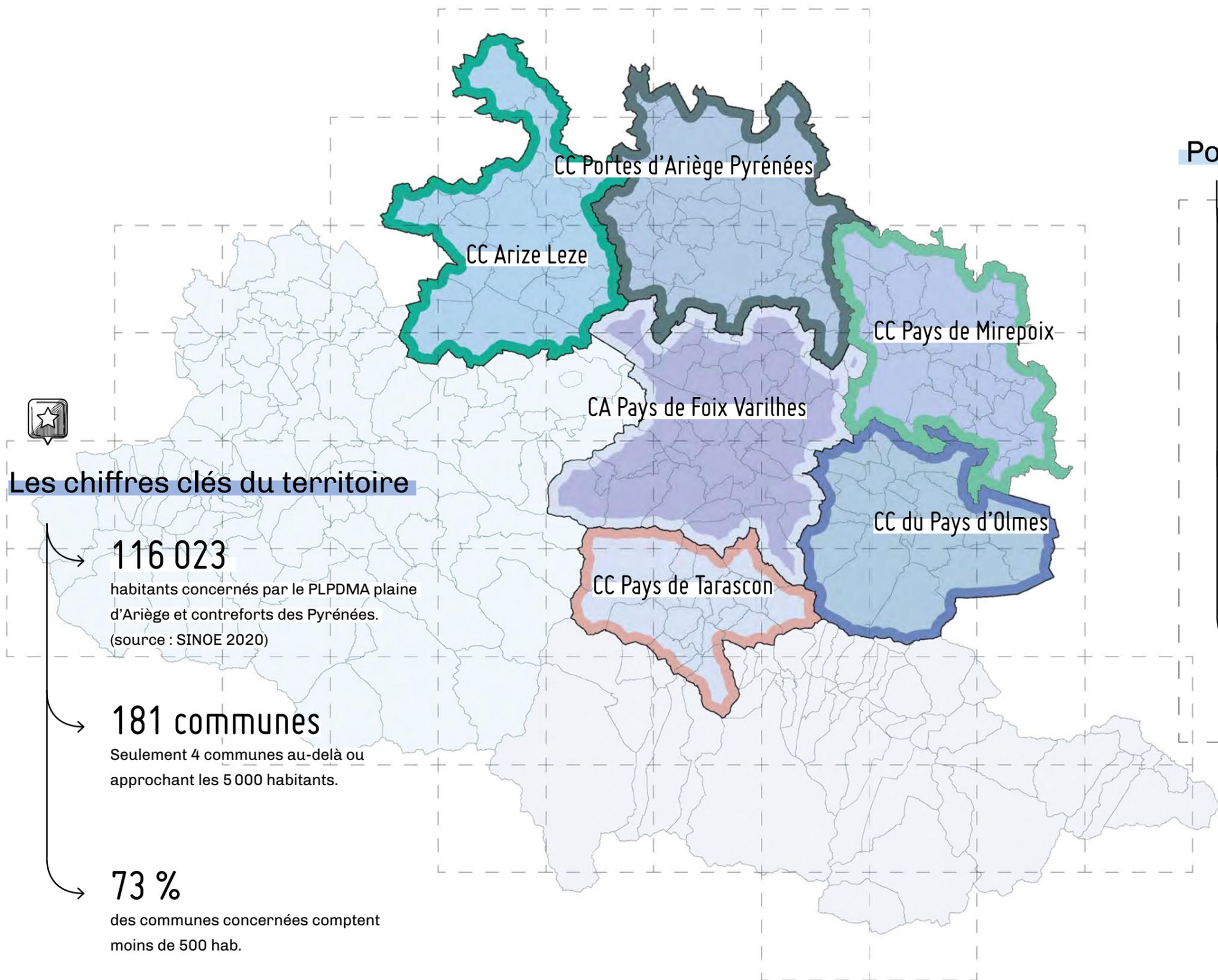
Le PLPDMA du Couserans, porté par la CC Couserans-Pyrénées.



La présente brochure présente le PLPDMA de la plaine d'Ariège et contreforts des Pyrénées. Les 3 établissements publics assurant la collecte sur celui-ci se sont associés afin de poursuivre des objectifs communs et solidaires de réduction. Chaque établissement mettra en œuvre les actions permettant d'atteindre les objectifs fixés par le PLPDMA.



UN TERRITOIRE DIVERSIFIÉ, ENTRE VALLÉE URBANISÉE, RURALITÉ ET TOURISME



Les chiffres clés du territoire

116 023

habitants concernés par le PLPDMA plaine d'Ariège et contreforts des Pyrénées.
(source : SINOE 2020)

181 communes

Seulement 4 communes au-delà ou approchant les 5 000 habitants.

73 %

des communes concernées comptent moins de 500 hab.

Points clés d'analyse du territoire

La vallée de l'Ariège : zone la plus densément peuplée et à l'activité économique la plus soutenue.

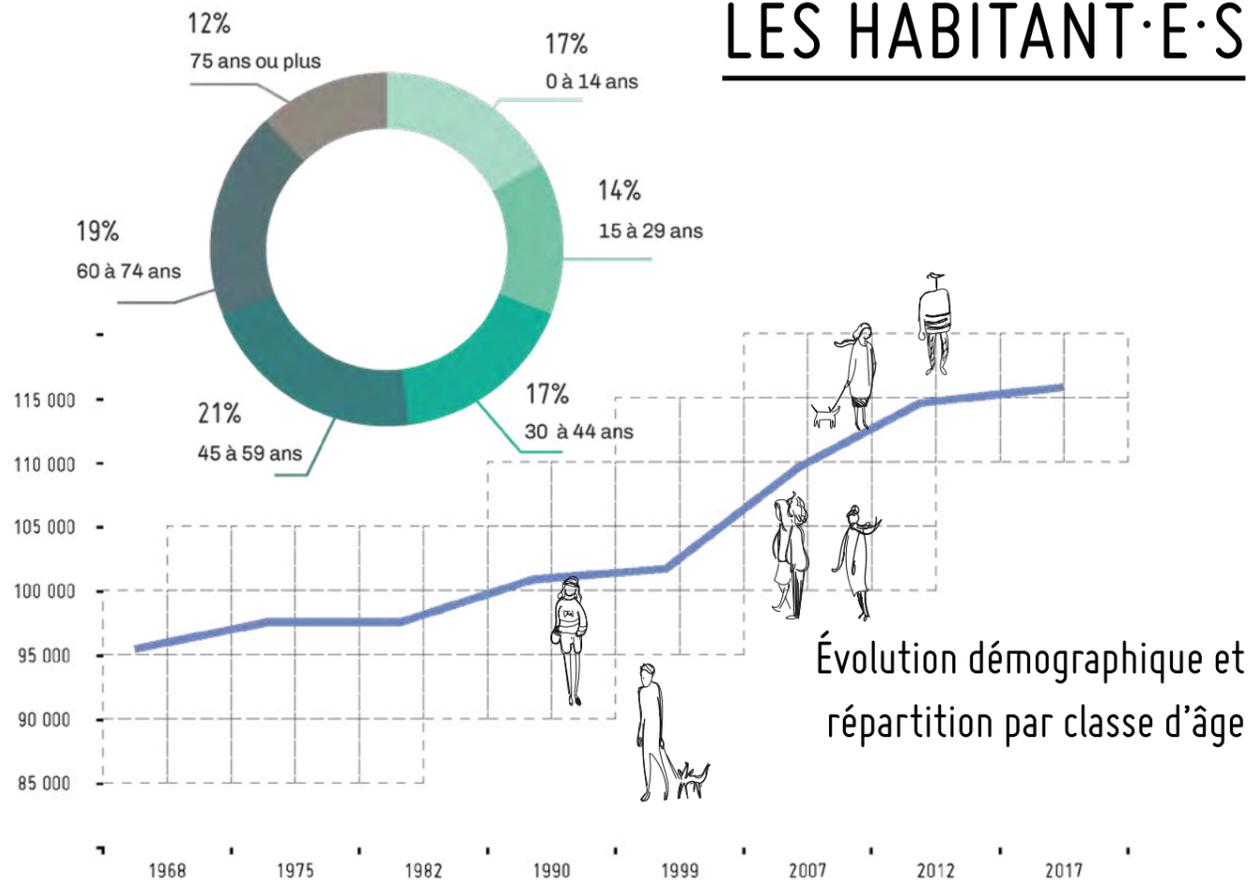
Des territoires fortement ruraux : intégrés au Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises.

Des secteurs influencés par le tourisme : mais en décroissance démographique pour les habitants permanents.

Les portes d'Ariège : un territoire d'accueil de nouveaux habitants du département.

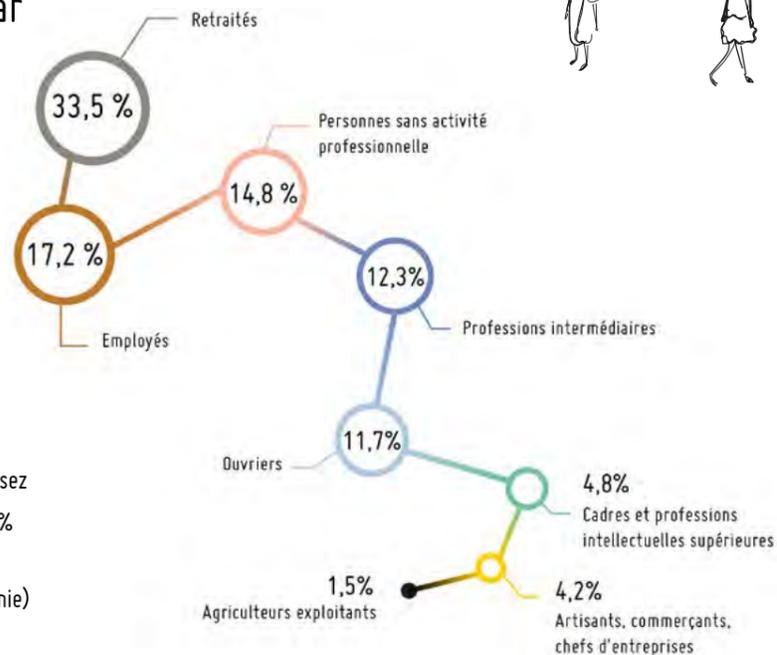
LES HABITANT·E·S

DU TERRITOIRE



Un important ralentissement démographique depuis 2010, après une forte croissance durant les années 2000. La part des plus de 60 ans est un peu supérieure à celle d'Occitanie (31,4 %, contre 28,5 % sur l'ensemble de la Région).

Population de 15 ans ou plus par classe socio-professionnelle

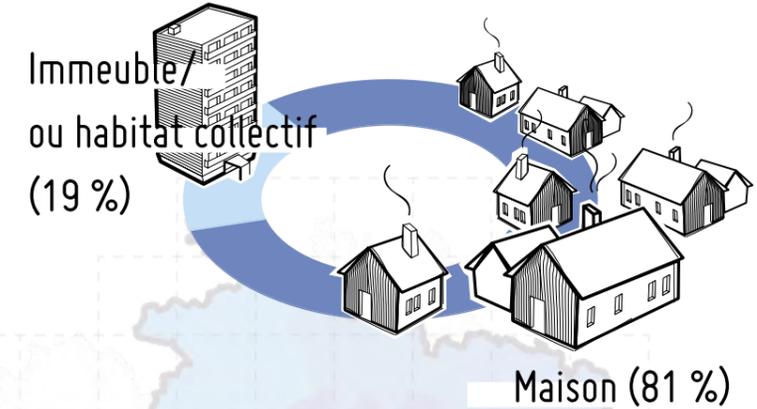


Analyse du territoire

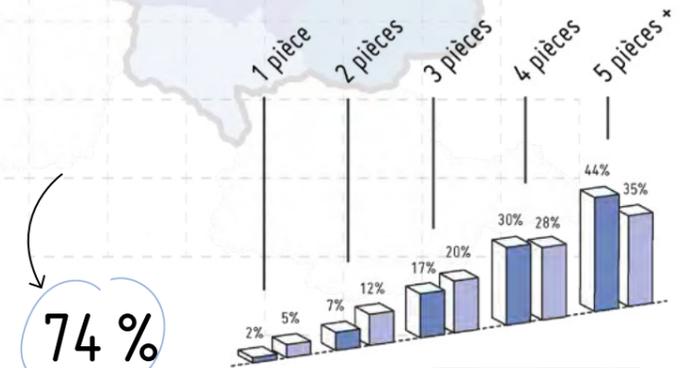
Une proportion d'employés et de retraités assez importante (respectivement 15,8 % et 29,4 % en Occitanie)
Relativement peu de cadres (8,2 % en Occitanie)

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale et complémentaire — 2017

Un habitat en majorité individuel



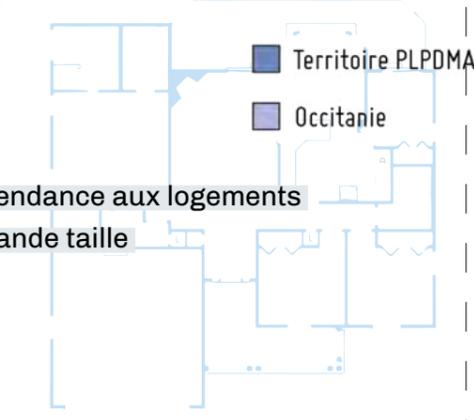
Le territoire compte peu de logements collectifs (contre 38 % en Occitanie)



74%

des logements possèdent 4 pièces ou plus 63 % en Occitanie

Une tendance aux logements de grande taille

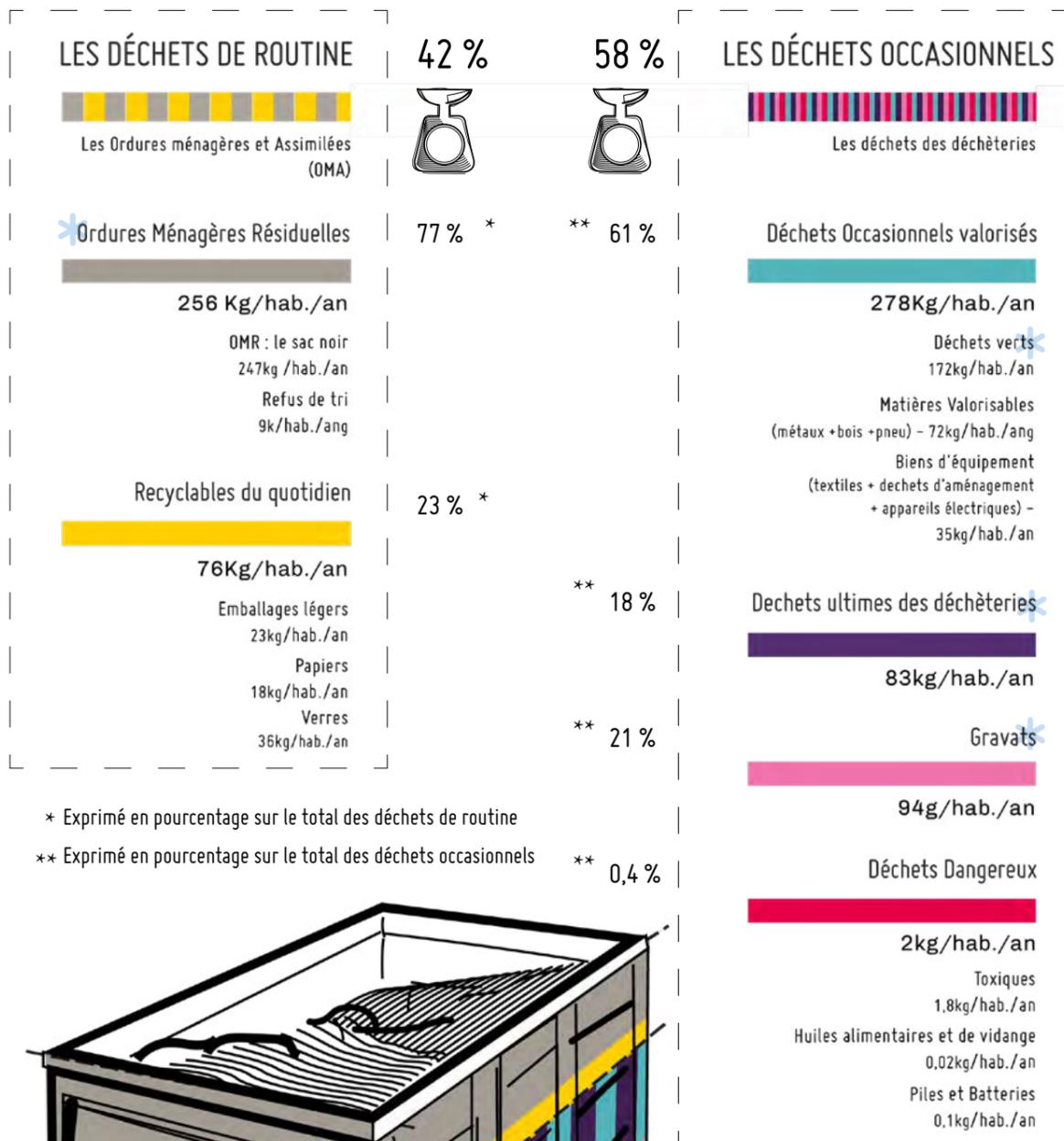




3. LE DIAGNOSTIC DES DÉCHETS PRODUITS



LA COMPOSITION DES DMA



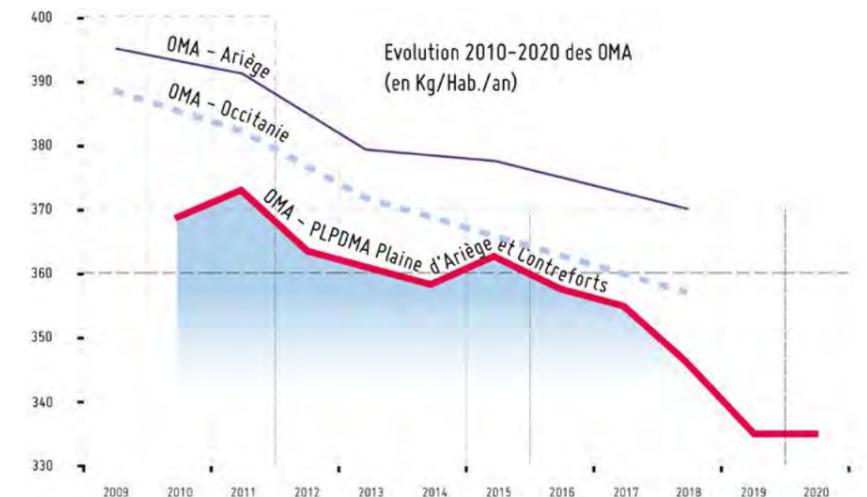
* Exprimé en pourcentage sur le total des déchets de routine
 ** Exprimé en pourcentage sur le total des déchets occasionnels



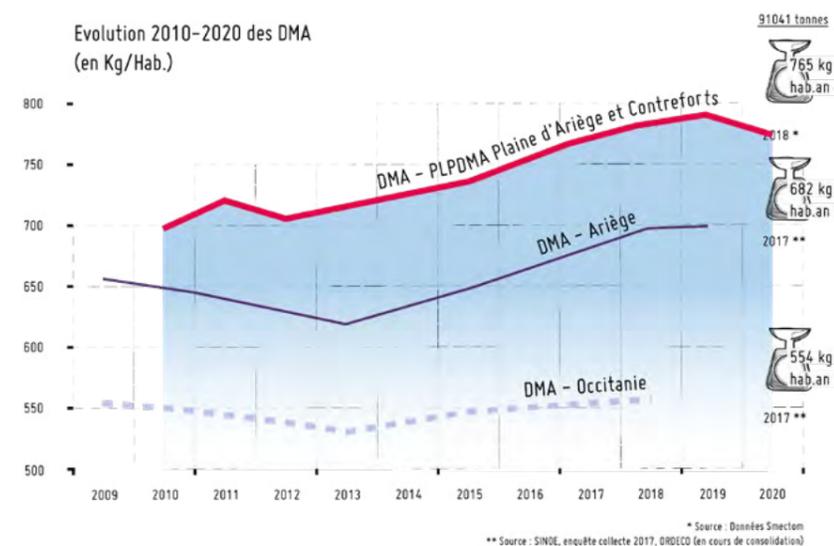
* 4 types de déchets représentent près de 80% du gisement total

LES DÉCHETS DE ROUTINE RÉDUISENT DE MANIÈRE IMPORTANTE...

Grâce à l'engagement du Smectom du Plantaurel dans un premier programme de prévention dès 2012 et aux campagnes massives de distribution de bacs individuels dès fin 2017, les déchets « de routine » (le sac noir, les emballages recyclables et le papier) sont en constante diminution.



... MAIS LES DÉCHETS OCCASIONNELS ONT TENDANCE À AUGMENTER



Les déchets au global augmentent sur le territoire. Cette tendance est particulièrement due aux déchets dits « occasionnels » (qu'on ne jette pas tous les jours). On observe une hausse importante notamment sur les déchets verts.



ENTRE 2013 ET 2018,

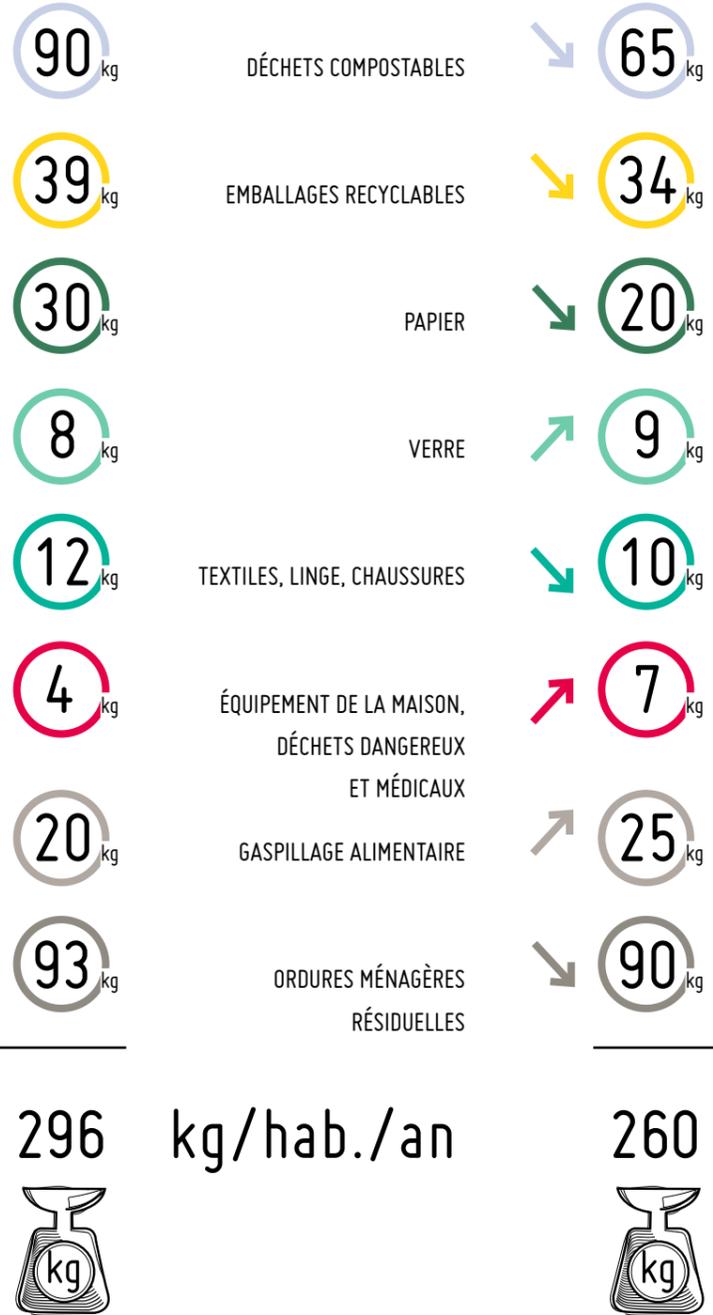
LE SAC NOIR S'EST DÉJÀ ALLÉGÉ



Qu'y a-t-il dans le sac noir?



2013



Les actions déjà menées

- Le Smectom équipe les particuliers et établissements publics en matériel de **compostage** depuis 2009.
- Des **Stop Pub** sont mis à disposition des particuliers et structures le souhaitant depuis 2015.
- Les enfants, mais aussi les adultes sont **sensibilisés** au geste de tri à travers les animations proposées régulièrement et les distributions de bacs individuels.

Les actions à renforcer



- Malgré quelques actions menées pour la lutte contre le gaspillage alimentaire, notamment en cantines scolaires, ce dernier a augmenté. Il sera important de renforcer les actions réduisant ce type de déchets.
- Encourager les usagers à orienter leurs déchets d'équipement de la maison vers **le réemploi ou les déchèteries et la reprise en magasin** au travers de l'éco-contribution.



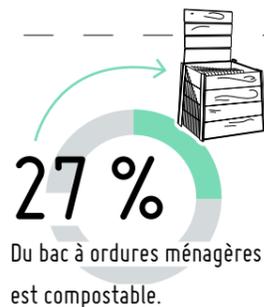
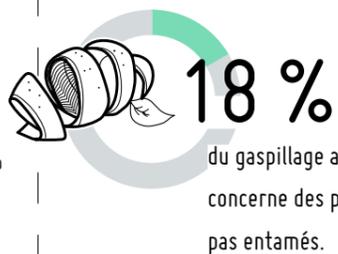
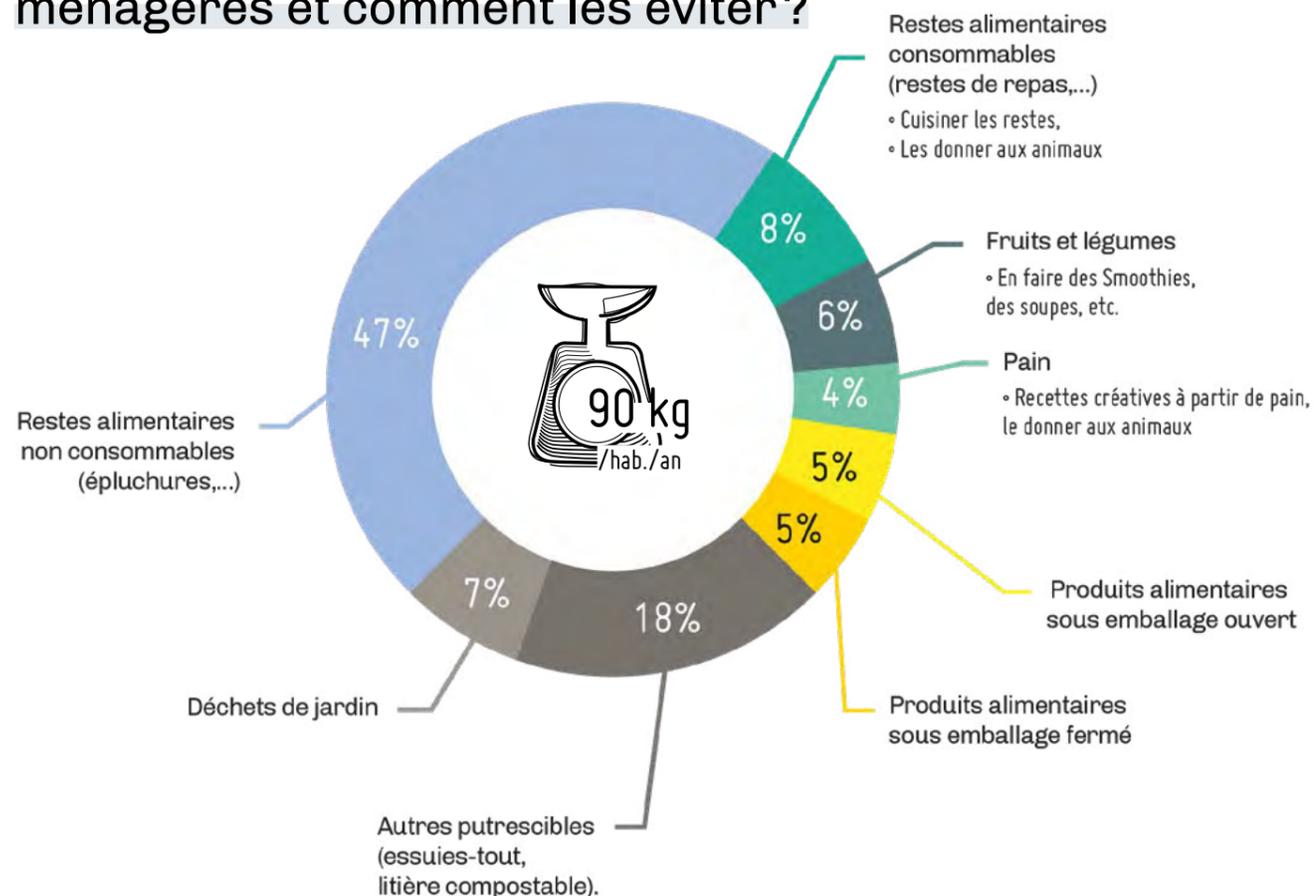
2018



LES DÉCHETS PUTRESCIBLES



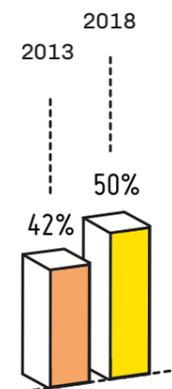
Quels sont les déchets putrescibles présents dans les ordures ménagères et comment les éviter ?



LES DÉCHETS RECYCLABLES

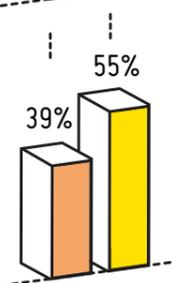
Plastiques recyclables

On observe une nette progression du taux de captage* des emballages plastiques actuellement recyclables.



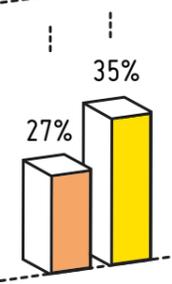
Cartons

Les cartons sont également de mieux en mieux triés par les usagers.

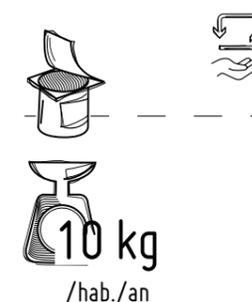


Métaux

Bien que le taux de captage des métaux ait légèrement augmenté, il reste une marge de progression importante.



* Le taux de captage des recyclables est la part d'emballages mise en filières de recyclage, par rapport à l'ensemble des emballages jetés. Il permet de se rendre compte de la qualité du geste de tri des usagers.

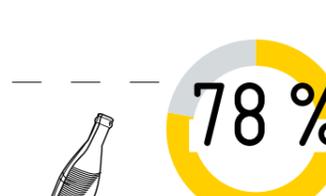


L'extension des consignes de tri** permettra aux usagers de mettre 10 kg d'emballages recyclables en plus dans leurs sacs jaunes.

** L'extension des consignes de tri, qui sera mise en place dans le courant de l'année 2021, permettra aux usagers de mettre au sac jaune les emballages plastiques refusés jusque-là (pots de yaourt et de crème, barquettes plastiques, etc.)



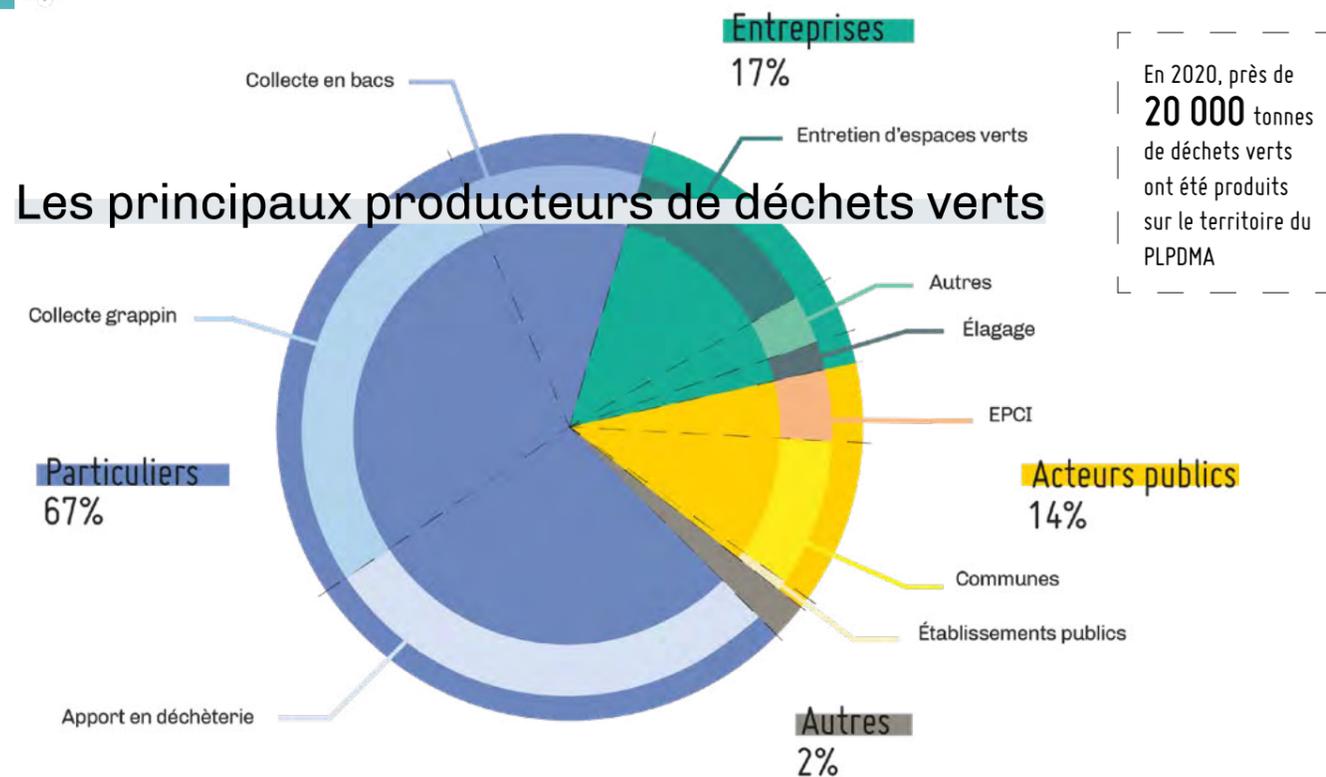
De moins en moins de papiers sont jetés, que ce soit au récup papier ou dans les ordures ménagères (Stop Pub, dématérialisation progressive, etc.). Toutefois, une part trop importante (la moitié) de papiers est encore jetée aux ordures ménagères, au lieu d'être mise au récup papier.



C'est le taux de captage du verre, c'est un bon résultat, cependant près de 10 kg/hab./an restent dans les ordures ménagères



LES DÉCHETS VERTS



Les particuliers sont les principaux producteurs de déchets verts.

Les entreprises arrivent en second. Pour la plus grande part, il s'agit d'entreprises paysagistes ou d'élagage.

Les acteurs publics (mairies, autres établissements publics) apportent une quantité quasiment équivalente aux professionnels.

2 types de déchets de jardin = 2 types de stratégies

Les petits déchets verts (tontes, feuilles, etc.) ne nécessitent pas de transformation pour être réemployés.

• Ils peuvent être réutilisés directement sur place en les compostant ou en paillage directement au sol.

• Dans le cadre du PLPDMA, il faudra donc veiller à diffuser les bons gestes et pratiques permettant de réutiliser ces ressources précieuses.

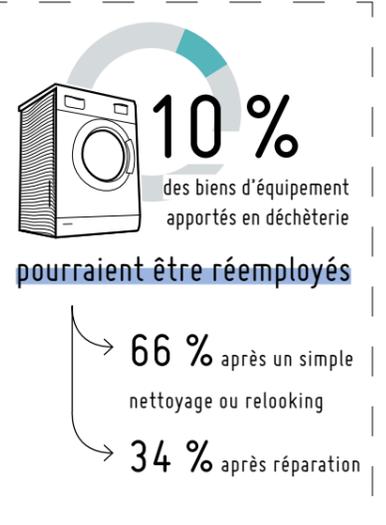
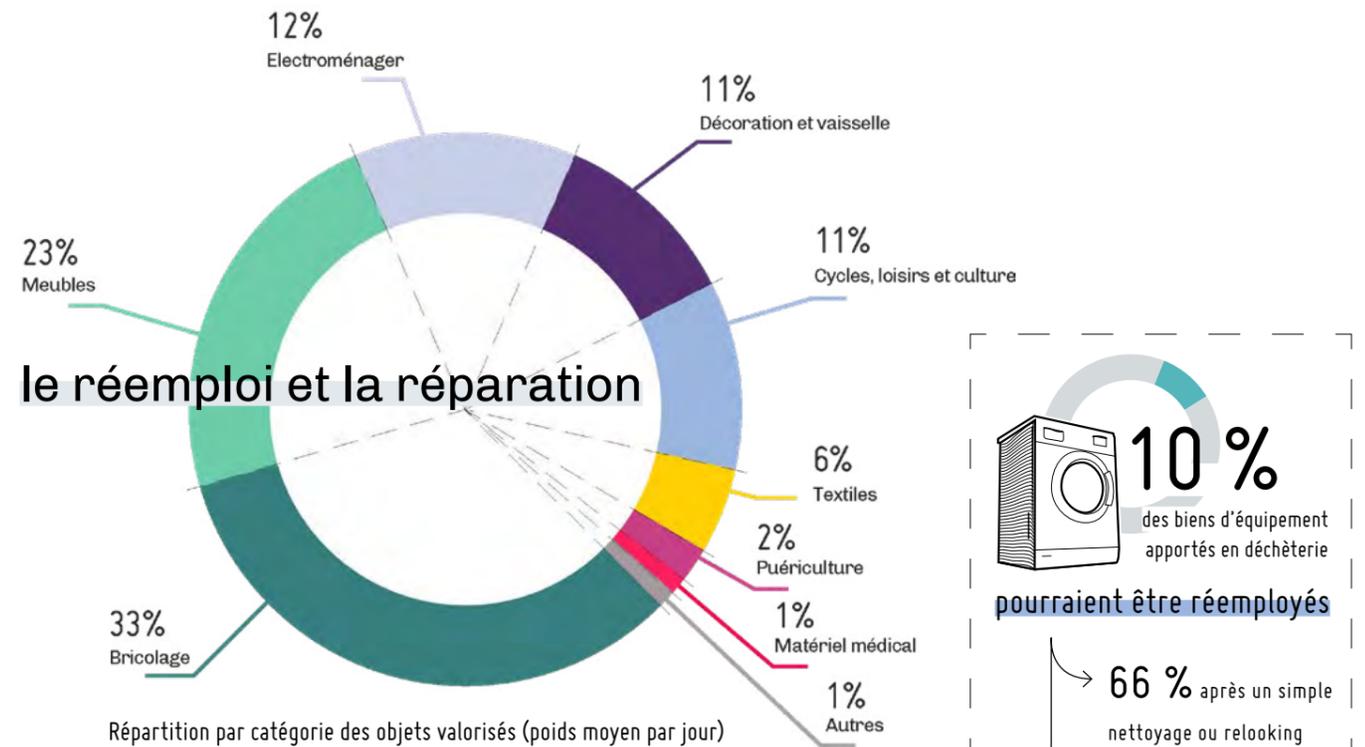
Les branchages, en revanche, nécessitent la plupart du temps une transformation pour être réutilisés.

Dans le cadre du PLPDMA, il faudra donc veiller à déployer des solutions de broyage, notamment à destination des particuliers et des collectivités.



S'ils ont fortement augmenté jusqu'en 2015, les déchets verts ont eu tendance à diminuer jusqu'en 2019, affichant une baisse de 3% sur cette période. En 2020, avec le confinement, les déchets verts sont revenus sur une nette tendance à la hausse, en augmentant de 3 000 tonnes entre 2019 et 2020. Pour atteindre l'objectif de réduction, il y a un enjeu fort à revenir sur une courbe descendante et obtenir une réduction franche sur ce flux d'ici à la fin du programme.

LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENT

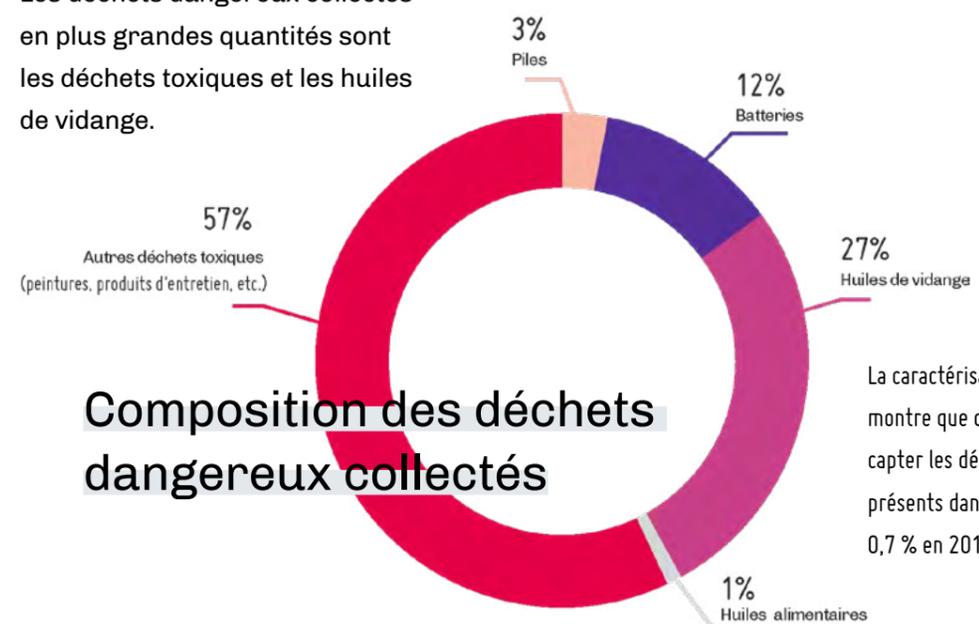


2 Ressourceries et 2 Emmaüs et Éco-Ordi 09 sont actuellement présents sur le territoire.

Déchets dangereux



Les déchets dangereux collectés en plus grandes quantités sont les déchets toxiques et les huiles de vidange.



Composition des déchets dangereux collectés

La caractérisation des ordures ménagères de 2018 montre que des efforts restent à faire pour mieux capter les déchets dangereux. En effet, ils restent présents dans les sacs noirs (0,6% en 2013, contre 0,7% en 2017).



4. LE PLAN D' ACTIONS



AXE 1

Accompagner l'Éco-exemplarité sur le territoire



- 1.1 Réduire les déchets produits en interne
- 1.2 Accompagner les établissements publics du territoire pour la réduction de leurs déchets
- 1.3 Accompagner la réduction des déchets issus des temps de loisirs

Les temps forts :

2022	2023	2024	2025	2026	Potentiel de réduction
++	++	+	+	+	- 0,2
+++	+++	+++	++	+	- 18
+++	++	+	+	+	- 4
+++	++	++	+++	+++	- 66
+	++	++	+	+	- 6

Pour un territoire sobre en déchets, il est essentiel que les structures accueillant du public puissent montrer l'exemple.

- 0,2



Kg/Hab/an

AXE 2

Moderniser le service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD)



- 2.1 Mettre en place une tarification incitant à la réduction des déchets du territoire
- 2.2 Étendre les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques
- 2.3 Favoriser la prise en charge des DAE non assimilés par des acteurs hors SPPGD

En une décennie, la vocation du service public de gestion des déchets s'est profondément transformée. Il s'agit de déployer des actions structurantes pour finaliser ces changements.

- 18



Kg/Hab/an

AXE 3

Sensibiliser aux gestes zéro déchet



- 3.1 Donner les moyens aux acteurs relais de sensibiliser leurs publics
- 3.2 Renforcer la communication et la sensibilisation sur le terrain
- 3.3 Renforcer la culture du zéro déchet par des actions de communication

Pour obtenir des réductions de poids, il est essentiel de soutenir la culture d'une production de déchets sobre en déployant des actions plus qualitatives.

- 4



Kg/Hab/an

AXE 4

Réduire et séparer les biodéchets



- 4.1 Accompagner les ménages dans la séparation et l'évitement des biodéchets
- 4.2 Accompagner les structures dans la séparation et l'évitement des biodéchets
- 4.3 Favoriser la valorisation en circuits courts des déchets verts des gros producteurs
- 4.4 Accompagner les collectivités et les particuliers pour la réutilisation in situ de leurs déchets verts

De par leur poids important et la multiplicité de solutions permettant d'éviter qu'ils deviennent des déchets, les compostables et les végétaux de jardin représentent l'enjeu n° 1 pour atteindre l'objectif de réduction.

- 66



Kg/Hab/an

AXE 5

Réduire, réemployer et améliorer le tri des déchets occasionnels



- 5.1 Favoriser une économie circulaire locale pour les déchets de déchèteries
- 5.2 Améliorer le tri en déchèterie et réduire les tonnages tout-venant
- 5.3 Favoriser la séparation des déchets dangereux pour mise en filière adéquate

Les déchets occasionnels étaient jusque-là peu visés par les objectifs de prévention. Il s'agit aujourd'hui d'enclencher une démarche d'économie circulaire sur le territoire.

- 6



Kg/Hab/an

Le potentiel total de réduction du plan d'actions est d'environ **94 kg./hab./an**



Les enjeux

Être **exemplaire** pour gagner en **expertise** et en **légitimité** sur la prévention des déchets.



Les objectifs à 2026



- **1 150 agents publics** mettant en place des actions de réduction de leurs déchets produits au travail.
- **103 600 unités de vaisselle** lavable prêtées ou aidées à l'achat (gobelets, assiettes...).

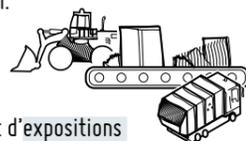


Agir ensemble

Mise à disposition d'outils et de conseils pour réduire les déchets produits sur les lieux de travail.



Visites pédagogiques des sites du Smectom.



Prêt d'expositions thématiques.

Prêt ou aide à l'achat de vaisselle lavable, pour les organisateurs de manifestations.



Pour quels déchets ?

- Les compostables des repas pris au travail
- Les emballages recyclables et produits jetables
- Les papiers graphiques
- Les produits jetables
- Déchets issus de l'activité (informatique, entretien, conditionnement, etc...)



Pour qui ?

- Les agents des associés du PLPDMA
- Les agents publics
- Les organisateurs de manifestations, les clubs sportifs, les acteurs du tourisme



Agir chacun

Imprimer raisonné et malin : réfléchir au réel besoin d'impression et penser à adapter les réglages d'imprimante au besoin (recto verso, 2 pages sur 1...).



Utiliser les versos des feuilles usagées en brouillon.

Proposer à ses collègues d'installer un composteur à proximité du réfectoire.



Installer des poubelles de tri des emballages et afficher le mémo tri.



Les enjeux

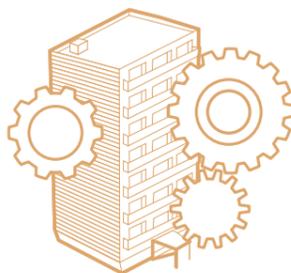


Offrir aux usagers un **niveau de service moderne**, en accord avec les objectifs nationaux et régionaux et maîtriser le coût de la gestion des déchets.



Les objectifs à 2026

- Accepter tous les emballages plastiques au centre de tri dès fin 2021, début 2022.
- Offrir aux usagers une tarification reflétant leur réelle production de déchets dès 2023.
- 100 % des usagers identifiés pour leurs déchets de routine et occasionnels.



Agir ensemble

Modernisation du centre de tri des emballages du Plantaurel (Varilhès) pour accepter l'ensemble des emballages plastiques ménagers (sauf ceux ayant contenu des produits dangereux).



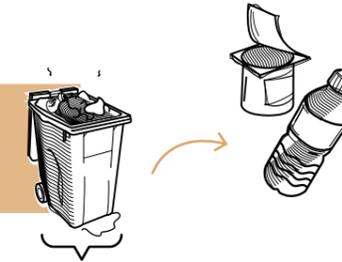
Déploiement des dispositifs de précollecte adéquats (bacs individuels...) et de **badges** en entrée de déchèterie.



Amélioration de la grille tarifaire globale pour renforcer l'incitation à la réduction.

Accompagnement des plus gros producteurs vers des solutions hors SPPGD.

Pour quels déchets ?



- L'ensemble des déchets pris en charge par le SPPGD
- Les emballages recyclables en plastique
- Les déchets d'activité économique non assimilés (produits en grandes quantités ou de nature particulière)



Pour qui ?

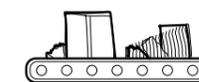


L'ensemble des usagers du SPPGD

Comprendre les déchets professionnels



Parmi les Déchets d'Activités Économiques (DAE), certains sont considérés comme « assimilés », c'est-à-dire que leur nature et leur quantité permettent de les collecter dans les mêmes conditions que les déchets des ménages, sans engendrer de surcoût pour le contribuable.



Chaque établissement collectant des déchets fixe le seuil de production au-delà duquel un producteur n'est plus considéré comme « assimilé », en fonction notamment du profil économique de son territoire.



Les enjeux



Soutenir l'effort de réduction en développant une culture locale du **zéro déchet**, par la diffusion d'**astuces**, de **petits gestes** et de logiques permettant la **réduction des déchets** au quotidien.



Les objectifs à 2026

- **25 000 personnes** sensibilisées durant le programme.
- **10 000 nouvelles boîtes aux lettres** équipées en Stop Pub.
- **1 000 foyers** modifiant leurs habitudes de consommation pour d'autres moins génératrices de déchets.



Agir ensemble



Multiplier les occasions de **rencontre avec les usagers** (portes à portes, micro-événements...).

Organiser des événements réguliers : Semaine de Réduction des Déchets (novembre); Semaines du Développement Durable (juin); ...

Continuer à délivrer des **animations et visites pédagogiques** de nos sites.



Continuer à diffuser des messages réguliers et concrets sur la réduction des déchets : réseaux sociaux, site internet...



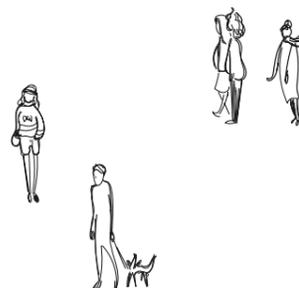
Mise à disposition de **supports pédagogiques** clés en main pour les enseignants et animateurs, et organisation de formations.

Mettre à disposition des **petits outils** pour de **grosses réductions** : Stop Pub, cubes à piles..



Pour quels déchets ?

- Les déchets de routine, notamment les emballages
- Les déchets issus des prospectus



Pour qui ?

- L'ensemble des ménages
- Les professionnels de l'éducation

Agir chacun



Apposer un Stop Pub sur sa boîte aux lettres.

Favoriser l'achat en vrac, limiter les **emballages individuels** et choisir de **grands contenants** pour les produits de longue consommation.

Favoriser les **objets réutilisables** : gourdes, serviettes et lingettes en tissu...



Suivre l'actualité de la réduction des déchets sur les réseaux sociaux



Une hésitation sur le tri des emballages ? Se référer à l'**emballage lui-même** où figure des conseils de tri, ou bien au **mémo tri** de l'établissement qui collecte vos déchets.



Se tenir prêt·e pour le lancement de l'**extension des consignes de tri** à tous les emballages plastiques.

Se tenir informé·e des **opérations de ramassage de déchets proches** de chez vous.





Les objectifs à 2026

- 8 200 nouveaux foyers compostant leurs déchets de cuisine.
- 4 600 foyers utilisant un composteur partagé.
- 2 170 000 repas par an couverts par une solution de séparation des biodéchets en restauration collective.
- 215 000 repas couverts par un accompagnement à l'ajustement des quantités livrées.
- 25 % des déchets verts de particuliers et 60 % de ceux des acteurs publics réutilisés in situ.

Les enjeux

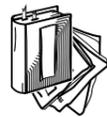


Profiter de l'importance pondérale des biodéchets et des multiples solutions permettant de les réutiliser en boucles courtes, pour atteindre l'objectif global du PLPDMA.



Agir ensemble

Poursuivre la vente de composteurs individuels à prix attractif et continuer à installer et gérer des sites de compostage partagé.



Promouvoir les techniques de réduction et d'évitement des déchets verts auprès des ménages et des collectivités (guides, actions de communication, formations, etc.).



Poursuivre l'équipement des établissements scolaires et publics en solutions de compostage de proximité.

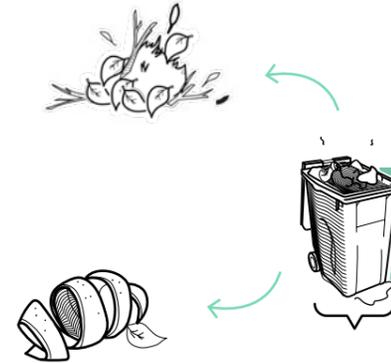
Faciliter l'accès au broyage de végétaux pour les particuliers et les collectivités.



Accompagner les restaurants collectifs pour ajuster les quantités commandées.



Favoriser la mise en relation des professionnels produisant des déchets verts (paysagistes,...) avec ceux en ayant besoin (maraîchers, agriculteurs...).



Pour quels déchets ?

- Les déchets de cuisine compostables
- Les déchets issus du gaspillage alimentaire
- Les déchets de jardin et d'entretien des espaces verts et naturels

Pour qui ?



- Les ménages, qu'ils possèdent ou non un jardin
- Les restaurants collectifs
- Les professionnels paysagistes et élagueurs
- Les services espaces verts des communes

Agir chacun



Adopter un composteur.

Pas ou trop peu de jardin ?
Se rapprocher de ses voisins et de son établissement collectant les déchets pour installer un composteur partagé.

Pailler le sol avec les petits végétaux (tontes, feuilles...) ou utiliser une tondeuse mulching.

Broyer les petits branchages à la tondeuse et se tenir informé des solutions locales de broyage sur le site internet de son établissement collectant les déchets.



Gérer son jardin différemment (tonte différenciée, choix d'espèces à pousse lente, mulching...).



Adopter des gestes limitant le gaspillage alimentaire (faire une liste de courses, gérer le stockage des aliments, cuisiner les restes...).



Les objectifs à 2026

- 14 bornes récup textiles supplémentaires implantées.
- 10 % des déchets d'équipement, métaux, bois et électriques sont réemployés.
- 30% du bois des catégories A et B actuellement pris en charge est détourné vers des filières de réemploi.

Les enjeux



Stopper la progression et installer une tendance à la baisse pour déchets occasionnels, par la mise en place ou le renforcement de filières d'économie circulaire. Limiter les toxiques jetés dans les déchets ultimes et dans la nature.



Agir ensemble



Promouvoir l'achat d'occasion et les solutions de réemploi des biens d'équipement.

Promouvoir l'allongement de la durée de vie des biens (réparation, entretien...).

Promouvoir le principe de l'éco-contribution : le 1 pour 1 et le 1 pour 0.



Sensibiliser les ménages à l'apport des déchets dangereux en déchèteries.



Installer des zones permettant le réemploi au sein des déchèteries.

Évaluer les possibilités de créer des filières de démantèlement et de réemploi des déchets du bâtiment.

Améliorer le tri en déchèterie pour réduire les déchets occasionnels enfouis.



Pour quels déchets ?

- Les déchets d'équipement et textiles
- Les déchets de bricolage et du bâtiment
- Les déchets toxiques et les déchets de soins à risques infectieux

Pour qui ?



- Les ménages
- Les acteurs du bâtiment et les particuliers auto-constructeurs



Agir chacun



Favoriser l'achat d'occasion dès que cela est possible.

Apporter les biens dont on se sépare dans une structure de réemploi, les donner ou les revendre.



Bien trier ses objets par catégorie avant de se rendre en déchèterie.

Penser au 1 pour 1 (pour tout nouvel appareil acheté, l'ancien est repris gratuitement) et au 1 pour 0 (pour les petits appareils, en entrée des magasins d'équipement).



Stocker et apporter ses déchets dangereux en déchèterie, sans oublier les piles, batteries, huiles, peintures, ...



Se renseigner auprès de son professionnel de santé pour jeter au bon endroit les déchets de soin (DASRI). S'ils sont jetés dans le sac noir ou jaune, ils représentent un vrai danger pour les opérateurs en charge des collectes et du tri des recyclables.

Du 02 au 23 mai 2022, donnez votre avis sur le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de la plaine d'Ariège et contreforts des Pyrénées.

Faites nous part de vos remarques, idées, commentaires :

Par e-mail

reduction.dechets@smectom.fr

Par courrier postal, adressé à :

Smectom du Plantaurel –
Consultation PLPDMA –
Las Plantos – 09120 VARILHES

Directement sur les registres
mis à votre disposition sur les lieux suivants :

Smectom du Plantaurel

Site de Varilhes : Las Plantos – 09120 VARILHES

Site de Foix-Cadillac : Route de Ganac – 09000 FOIX

CC Pays de Mirepoix : 1 Chem. de la Mestrise, 09500 Mirepoix

CC Portes d'Ariège Pyrénées : 5, rue de la maternité 09100 PAMIERS

